

# Urbanisme en zone agricole : les règles et démarches pour construire

## Objectifs de la formation

Identifier les règles et démarches d'urbanisme pour bien définir son projet d'installation

## Pré-requis

Pas de pré-requis

## Déroulé

- Les différentes autorisations d'occupation du sol (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...)
- Les opérations qui nécessitent le dépôt d'une demande: quels critères?
- Les règles applicables à une demande de permis de construire (Règlement National d'Urbanisme, règlement du Plan Local d'Urbanisme, carte communale...)
- Le permis de construire : contenu de la demande, procédure d'instruction, recours
- examen de vos projets individuels et élaboration de votre calendrier des démarches

## Public cible

Porteurs de projet ou agriculteurs

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 24/10/2017

## Tarifs

Non agricole 175€

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA

Caution de 50€ (non encaissée et restituée si présence à la formation) / Adhésion obligatoire à l'ADDEARG (15€ ou 7€ petits budgets)

## Plus de renseignements

Anne Sophie Robast  
addearg.formation@gmail.com

ADDEARG  
26 rue Centrale  
30190

Saint Geniès de Malgoirès  
Tel. 04 66 63 18 89

N° d'organisme de formation :  
91300275330  
repas tiré du sac à midi

## Dates, lieux et intervenants

**07 nov 2017**

09:00 - 17:00 (7hrs)

26 rue centrale

30190 Saint Geniès de Malgoirès

Delphine Gavend, juriste

## Partenaire(s)



## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))